

Bref aperçu

au 31 décembre 2020

Date de disponibilité du fonds : le 19 nov. 2018

Valeur totale du fonds : 181 000 \$

Date de création du fonds : le 19 nov. 2018

Taux de rotation du portefeuille : 55.03 %

Gestionnaire de portefeuille : Placements Louisbourg

Catégorie du Fonds	Placement minimal (\$)	RFG (%)	Valeur liquidative (\$)	Nombre d'unités en circulation (000's)
Série A (sans frais de sortie)	500	2,78	11,80	10,81
Série B (sans frais de sortie)	500	3,23	11,65	2,79
Série C (avec frais de sortie)	1 000	3,20	11,67	1,78

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des fonds secondaires. Les fonds sous-jacents investissent dans des titres à revenu fixe canadiens, des titres à revenu fixe étrangers, des actions privilégiées canadiennes, des actions ordinaires canadiennes à petite et grande capitalisation, des actions ordinaires étrangères et des placements alternatifs, y compris dans des biens immobiliers et des infrastructures.

Dix principaux placements

Fonds de dividendes Louisbourg	32,23
Fonds d'actions américaines Louisbourg	14,96
Fonds d'actions EAEO Louisbourg	13,07
iShares Core MSCI EAFE ETF	8,57
Fonds de valeur américaine CI (Parts de la classe I)	7,49
Fonds 500 Index Vanguard	7,27
Fonds Marché monétaire Louisbourg	5,51
Fonds d'actions canadiennes de petite capitalisation Louisbourg	3,61
Fonds marchés émergents ETF Vanguard	2,75
Vanguard FTSE Canadian Capped Index ETF	0,99
Total	96,45
Nombre total des placements :	17

% actifs

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds, pour un souscripteur qui a choisi la série C, au cours des 2 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la garantie choisie et de votre situation fiscale. Puisque le rendement démontré est celui de la série C avec frais de sortie et que les frais de gestion des fonds de la série C sont moins élevés que ceux de la série B, le rendement de la série B, sans frais de sortie, sera plus faible en raison des frais de gestion plus élevés.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ le 19 nov. 2018 ayant opté pour la série C détient maintenant 1 167.23 \$ net au 31 déc. 2020. Ce montant correspond à une moyenne de 7.57 % par année.

Rendement annuel (%)

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds, sur base annuelle, au cours des 2 dernières années. On remarque qu'au cours de cette période, le fonds a réalisé un rendement positif pendant 2 ans.

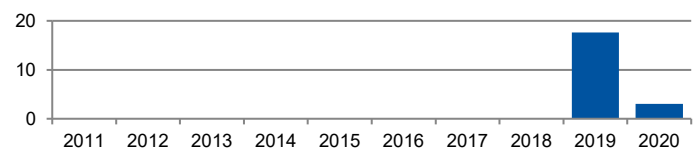
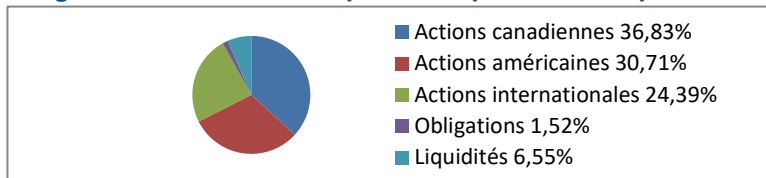


Diagramme circulaire indiquant la répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Offert au titre d'un contrat d'assurance, ce fonds distinct est assorti de garanties pouvant protéger le placement des souscripteurs en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance qui est facturé pour la garantie choisie. Pour plus de détails, se référer à la notice explicative et au contrat.

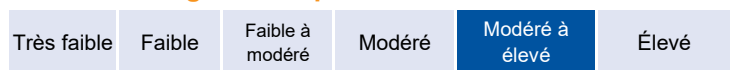
A qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut s'adresser à un investisseur qui veut investir pour le long terme et qui est très à l'aise avec un montant considérable de changements de la valeur dans le court terme.

Tél. 506-853-6040 / 1-888-577-7337 · www.assomption.ca

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie, faisant affaire sous le nom Assomption Vie

Quel est le degré de risque?



La valeur de vos placements peut diminuer. Pour de plus amples détails, veuillez consulter la section *Facteurs de risque individuels* de la notice explicative.

Combien cela coûte-t-il?

L'une des options de frais d'acquisition suivantes s'appliquera. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à la notice explicative et discuter de ce point avec votre conseiller financier.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Frais d'acquisition initiaux	s.o.	s.o.
Frais d'acquisition différés	Si vous vendez dans les délais suivants : moins de 1 an 6,0 % moins de 2 ans 5,0 % moins de 3 ans 4,0 % moins de 4 ans 3,0 % moins de 5 ans 2,0 % moins de 6 ans 1,0 % après 6 ans 0,0 %	Lorsque vous investissez, Assomption Vie paye une commission jusqu'à 5,2 %. Les frais d'acquisition différés que vous payez sont remis à Assomption Vie. <ul style="list-style-type: none"> • Les frais d'acquisition différés sont déduits du montant vendu. • Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence de 10 % (20 % pour types de contrat FRR) de vos unités chaque année, sans frais d'acquisition différés. • Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais d'acquisition différés, tant que vous ne changez pas d'option de garantie. Le calendrier des frais d'acquisition différés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.

2. Frais permanents du fonds

Ratio de frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion, les frais d'exploitation, les frais d'assurance et taxes de vente applicables pour la garantie choisie du fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous référer à votre contrat de rente variable ou votre notice explicative.

Catégorie du Fonds	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)
Série A (sans frais de sortie)*	2,78
Série B (sans frais de sortie)*	3,23
Série C (avec frais de sortie)	3,20

* Aucuns frais de sortie ne sont applicables à un transfert, retrait partiel ou retrait total.

Commission de suivi

Assomption Vie verse une commission de suivi jusqu'à 1,15 % pour la série B de fonds et jusqu'à 0,5175 % pour la série C de fonds de la valeur de votre placement à chaque année. La commission couvre les conseils et les services que votre conseiller financier vous fournit. La commission de suivi est payée à même les frais de gestion.

3. Autres frais

- Aucuns frais ne sont chargés pour les quatre premières demandes de transfert entre fonds dans une année civile. Des frais de 20 \$ par demande de transfert sont applicables pour tout transfert additionnel.
- Des frais pour transfert à une autre institution financière de 50 \$ sont applicables sur toute demande de transfert total ou partiel de toute somme de votre contrat de rente Assomption Vie à une autre institution financière, peu importe que la source des fonds provienne d'un fonds distinct ou d'un CIG.
- Des frais de 25\$ sont prélevés, sans préavis, à même votre contrat, pour tout chèque ou débit préautorisé refusé par votre institution financière.
- Des frais de contrat mensuels peuvent s'appliquer pour un contrat de rente collectif ainsi que pour tout contrat de rente individuel émis avant le 31 décembre 2001.